

Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

62010 - Soutien au développement touristique

Proposition d'attribution d'une participation financière à Alsace Destination Tourisme pour poursuivre le partenariat transnational Véloroute Rhin / EuroVelo15 (2018/20)

Rapport n° CP/2018/260

Service gestionnaire:

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

"Découvrir l'Alsace, terre d'itinérance douce" constitue une des six thématiques d'excellence sur laquelle la Stratégie d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace (2017-2021) s'appuie pour renforcer l'attractivité de la Destination Alsace.

Dans cette perspective, il est proposé à la Commission Permanente de décider de renouveler, en lien avec le Département du Haut-Rhin, un partenariat transnational visant à la valorisation de la Véloroute Rhin (EuroVélo15), pour la période 2018-2020, de confier le portage de ce projet à Alsace Destination Tourisme (ADT), de lui attribuer une subvention afin qu'elle accompagne ce partenariat et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention conclue avec l'ADT pour 2018 (CD/2017/066).

Découvrir l'Alsace, terre d'itinérance douce, constitue une des six thématiques d'excellence sur laquelle la Stratégie d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace 2017-2021 s'appuie pour renforcer l'attractivité de la Destination Alsace. Le renouvellement d'un partenariat transnational pour la période 2018-2020 visant à la valorisation de la Véloroute européenne 15 (EV15), et associant les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et leur agence, Alsace Destination Tourisme, contribuerait au développement touristique dans le domaine de l'itinérance.

I. Le projet d'origine : DEMARRAGE

Le projet « DEMARRAGE », destiné à valoriser les itinéraires cyclables le long du Rhin (EV15), de la source à l'estuaire (programme INTERREG IV Europe du Nord-Ouest), a réuni 18 partenaires européens de 5 pays différents (Suisse, France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas) et s'est achevé fin 2014. Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ainsi que les Agences Départementales du Tourisme du Bas-Rhin et du Haut-Rhin étaient alors parmi les partenaires français du projet.

Initié par l'Euregio Rhein-Waal (instance de coopération transfrontalière entre l'Allemagne et les Pays-Bas), ce projet a mobilisé un budget de 2,3 millions d'euros sur 4 ans (2011/14) (dont plus d'1 million d'euros de fonds européens), auquel les partenaires français ont chacun contribué à hauteur de 15 000 €.

Le résultat majeur de cette première coopération est l'obtention de la certification européenne pour l'ensemble des 1 233 km de cet itinéraire. L'EuroVelo 15 est ainsi la première et l'unique EuroVelo qui peut se prévaloir, à ce jour, de ce label de qualité.

De premiers outils de promotion et de communication ont été mis en place (création d'un site Internet, référencement sur les sites nationaux et régionaux, réalisation d'un topo quide).

II. La suite du projet DEMARRAGE : Long Term Management 2015-2017

Afin de permettre la poursuite de cette collaboration (maintien du site Internet, participation à des salons, promotion touristique, amélioration des infrastructures...), un partenariat « Long Term Management » (LTM) a été conclu, sur une durée de 3 ans, par les membres du projet (CP/2014/691). Le suivi administratif et financier de ce partenariat a été mis en œuvre par la Fédération Cycliste Européenne (ECF).

La représentation des partenaires français a été assurée par le Département du Bas-Rhin, porteur du projet « Alsace à Vélo ». Le Département a été le référent de l'ECF, a suivi les travaux et a rendu compte aux partenaires d' « Alsace à Vélo ». Pour autant, chaque Département alsacien a apporté sa quote-part financière au projet.

Le partenariat LTM a conforté et enrichi les collaborations transfrontalières favorables au développement d'Alsace à vélo en permettant de s'appuyer sur des territoires et projets transfrontaliers pour promouvoir l'Alsace.

Ainsi, un site Internet, une présence dans les salons touristiques, une qualification des infrastructures et un ambitieux plan marketing et de suivi des services présents sur l'EuroVelo 15, ont été rendus possibles par ce partenariat fructueux qui a servi les intérêts et la visibilité de l'Alsace.

Le partenariat LTM est aujourd'hui arrivé à échéance et les partenaires ont affirmé leur volonté de le reconduire pour continuer à valoriser et promouvoir la Véloroute Rhin.

III. Proposition de la poursuite du partenariat transnational pour la période 2018-2020

Il est proposé de poursuivre ce partenariat qui vise une action commune de promotion touristique de la Véloroute européenne (EV15), dont l'Alsace est une des bénéficiaires.

Les effets attendus en sont la lisibilité de la destination Alsace à l'échelle européenne et le renouvellement de la certification européenne de l'itinéraire :

- un site Internet animé et mis à jour ;
- une promotion à l'international (notamment par la participation au salon international du tourisme de Berlin (ITB), aux salons Allgemeiner Deutscher Fahrrad-Club en Allemagne (Bohn...) et aux Pays-Bas (Utrecht)...;
- une politique de marketing touristique par un référencement dans les guides touristiques et sur le site Internet grand public EuroVelo ;
- une mutualisation des moyens et actions avec un calendrier, des évènements, un concours photo, la mise en place d'outils marketing, des relations presse...;
- une coordination administrative unique au service des partenaires.

En outre, la certification européenne de l'EuroVelo 15 (obtenue le 19 septembre 2014, pour une validité de 5 ans) sera à renouveler et l'appui d'ECF simplifiera grandement les démarches afférentes.

La poursuite du partenariat mobiliserait les mêmes montants financiers que la période précédente (2015/17) pour un total, pour les 3 ans, de 103 560 \in :

Mesure et actions	Coûts annuels estimés
Infrastructure : coordination de l'itinéraire au niveau transnational, de la signalétique et suivi du plan d'actions	3 300 €
Services : collecte et mise à jour des informations relatives aux services sur l'EV15 (professionnels, équipements)	2 550 €
Promotion:	
fonctionnement du portail Internet de l'EuroVelo 15	7 070 €
présence au salon ITB Berlin	4 250 €
travail de relations presse	4 400 €
dépliants	4 750 €
informations touristiques	2 800 €
Administration : communication interne, coordination financière, tâches organisationnelles	5 400 €
Total annuel	34 520 €

La contribution de chacun des pays membres est calculée sur une base de frais fixes (2 000 €/ an) et de frais proratisés selon le nombre de kilomètres du territoire signataire. Elle se répartirait ainsi (par année) :

Pays	Région	Longueur km	% du projet	Prorata km	Frais fixes	Total annuel
Suisse	toutes	437	18%	3 690 €	2 000 €	5 690 €
France	Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin	199	8%	1 680 €	2 000 €	3 680 €
Allemagne	Baden- Württemberg	508	21%	4 290 €	2 000 €	6 290 €
	Rheinland-Pfalz	407	17%	3 437 €	2 000 €	5 437 €
	Hessen	111	5%	937 €	2 000 €	2 937 €
	Nordrhein- Westfalen	488	20%	4 121 €	2 000 €	6 121 €
Pays-Bas	Toutes	280	12%	2 364 €	2 000 €	4 364 €
Total		2 430		20 520 €	14 000 €	34 520 €

IV. Proposition qu'Alsace Destination Tourisme soit le porteur du projet pour la partie française

La mise en tourisme des infrastructures cyclables alsaciennes constitue un objectif prioritaire (partenariat Alsace à vélo) de la Stratégie d'Innovation et de Développement du Tourisme pour l'Alsace 2017-2021.

La présence d'un seul partenaire français en tant que partie à cette convention est souhaitée par l'ECF afin de rationaliser les coûts et le fonctionnement administratif (une seule contribution financière pour les frais fixes est demandée au représentant des instances alsaciennes, soit 2 000 € par an).

Aussi, il est proposé, en accord avec le Département du Haut-Rhin et sur l'avis favorable du bureau d'Alsace Destination Tourisme (ADT) réuni le 24 avril 2018, que la représentation française soit assurée par l'agence interdépartementale de développement touristique, Alsace Destination Tourisme (ADT), qui représenterait le partenariat Alsace à vélo et engagerait la partie française dans cette convention.

ADT serait ainsi chargée de rendre compte des actions du projet, qui garderait sa cohérence du nord au sud de l'Alsace, aux partenaires d'Alsace à vélo, pendant toute la durée de ce partenariat (2018-2020).

Le cofinancement français de ce projet de 11 040 € (3 680 € par an) resterait réparti entre le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin, par l'attribution à ADT d'une subvention de fonctionnement spécifique afin qu'elle honore l'engagement français auprès de l'ECF. L'estimation des contributions financières de chacun des deux Départements est calculée sur la base des frais fixes et des frais variables proratisés par le nombre de kilomètres de l'itinéraire cycliste concerné.

Département	Longueur itinéraire	Montant frais variables	Montant frais fixes	Coût annuel	Total pour la période de 3 ans
Bas-Rhin	124 km	1040 €	1000 €	2040 €	6120 €
Haut-Rhin	75 km	640 €	1000 €	1640 €	4920 €

Sur avis favorable de la Commission Attractivité, du Développement du département et des Relations institutionnelles, réunie le 17 septembre 2018, il est proposé à la Commission Permanente de décider :

- de la poursuite du partenariat dans le cadre de Long Term Management pour une durée de 3 ans (2018/2020) ;
- qu'Alsace Destination Tourisme soit en charge, pour les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, du portage administratif et financier de ce projet;
- d'attribuer une subvention de 6 120 € à ADT, en sa qualité de porteur administratif et financier du projet, afin de couvrir les coûts de fonctionnement des trois années du partenariat;
- d'approuver les termes du projet d'avenant n°2 à la convention financière conclue entre ADT et le Département pour l'année 2018;
- d'autoriser son Président à signer l'avenant à la convention financière à conclure avec Alsace Destination Tourisme (CD/2017/066).

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés	
40637	65-6574-94	9 120,00 €	6 120,00 €	6 120,00 €	

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de la poursuite du partenariat transnational dans le cadre de Long Term Management pour une durée de 3 ans (2018/2020) ;
- qu'Alsace Destination Tourisme (ADT) soit en charge, pour les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, du portage administratif et financier de ce projet ;
- d'attribuer une subvention de 6 120 € à ADT, en tant que porteur administratif et financier du projet, afin de couvrir les coûts de fonctionnement des trois années du partenariat ;
- d'approuver les termes du projet d'avenant n° 2 à la convention financière à conclure entre ADT et le Département pour l'année 2018 (CD/2017/066) ;
- d'autoriser son président à signer l'avenant n°2 à la convention financière à conclure avec ADT (CD/2017/066) dont le projet est joint à la présente délibération.

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,

Frédéric BIERRY